



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

## **CAHIER DES CHARGES**

**REPLACEMENT DES CÂBLES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DESSERVANT LES  
ARMOIRES DE CLIMATISATION DE LA SALLE DES SERVEURS INFORMATIQUES DU  
SIÈGE DE LA BCEAO**

**AVRIL 2026**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1 - Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire à Yamoussoukro ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) à Paris.

### **I.2 - Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations à réaliser dans le cadre du remplacement des câbles d'alimentation électrique desservant les armoires de climatisation de la salle des serveurs informatiques du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

### **I.3 - Allotissement**

L'appel d'offres est organisé en un lot unique.

### **I.4 - Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### **I.5 - Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance, la délicatesse et l'exhaustivité des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les noms et prénoms des préposés désignés, par courrier électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int), au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

### **I.6 - Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins de six (6) mois, à compter de la date limite de dépôt des plis.

### **I.7 - Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **I.8 - Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de

---

---

les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.9 - Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.10 - Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par le fournisseur en relation avec les services de la Banque Centrale.

### **I.11 - Présentation des soumissions**

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

#### **I.11.1 - Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.11.2 - Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants**

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant .

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

#### **I.11.3 - Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- une note descriptive de la compréhension de la mission ainsi que la méthodologie de sa réalisation ;
  - les fiches et notices techniques de tous les équipements proposés ;
  - le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
  - les CV des techniciens chargés des travaux ;
-

- 
- la liste des travaux similaires réalisés (joindre les preuves) ;
  - la communication de toute autre information technique jugée utile.

#### **I.11.4 - Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane. Les devis en TTC sont acceptés à condition de bien faire apparaître les taxes.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

#### **I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int) au plus tard à la date limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

#### **I.13 - Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

#### **I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

#### **I.15 - Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.16. Lieu de livraison et d'installation**

Les travaux devront être livrés au Siège de la BCEAO à Dakar au Sénégal, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

#### **I.17 - Délai de livraison et d'installation**

**I.17.1** - Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission

---

---

et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**I.17.2** - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

### **I.18 - Réception**

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux (2) Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

### **I.19 - Garantie**

Les équipements livrés et installés devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, la nouvelle installation réalisée devra être également garantie d'une année.

### **I.20 - Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, le montant total des travaux, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après exécution totale des travaux, attestée par un procès verbal de réception provisoire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations).

Toutefois, si l'Entrepreneur le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conformes du matériel, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%), après l'installation conforme du matériel attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

### **I.21 - Litiges et contestations**

**I.21.1** - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**I.21.2** - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**I.21.3** - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

---

**I.22 - Informations complémentaires**

**I.22.1** - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int).

**I.22.2** - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

---

---

## DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DU MATERIEL A FOURNIR ET À INSTALLER

### II. - Préambule

La salle des serveurs informatiques du Siège de la BCEAO est un environnement critique fonctionnant en continu. Dans le cadre de la rénovation du système de climatisation avec des équipements de puissance supérieure, il est prévu de remplacer les câbles d'alimentation afin d'assurer la continuité et la fiabilité du refroidissement des installations.

### III. – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

L'entreprise retenue pour l'exécution du présent marché devra assurer l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation complète, conforme et sécurisée du projet de remplacement des câbles d'alimentation, ainsi qu'à la mise en place d'un inverseur de source et des dispositifs de protection associés, conformément aux normes en vigueur.

Les travaux consisteront notamment à remplacer les deux départs existants issus des TGBT de la Tour et du Bâtiment R+12 par des disjoncteurs COMPACT 250 A / 4P et des câbles de section  $1 \times 150 \text{ mm}^2$ , dimensionnés conformément aux règles de l'art.

Ces deux départs seront raccordés à un inverseur de source de 250 A, fourni par la Banque, via un coffret de protection amont équipé de deux disjoncteurs COMPACT 250 A / 4P avec  $I_{\text{thermique}}$  et  $I_{\text{magnétique}}$  réglables respectivement de 120 à 250 A et de 2 à  $10 I_{\text{nominal}}$ .

La sortie de l'inverseur alimente un coffret de répartition comportant quatre disjoncteurs de 160 A / 4P.

L'ensemble des prestations devra être exécuté dans le respect des normes et référentiels applicables, notamment :

- IEC 60364 relative aux installations électriques basse tension ;
- NF C 15-100 pour les règles de conception et de mise en œuvre des installations électriques ;
- IEC 61439 relative aux ensembles d'appareillage basse tension ;
- Les prescriptions du distributeur d'énergie et les normes locales en vigueur.

Les prestations comprennent notamment :

- la dépose des câbles d'alimentation existants, ainsi que de l'inverseur et des organes de protection associés ;
  - la fourniture et la pose de nouveaux câbles électriques, conformes aux normes en vigueur et adaptés aux conditions d'exploitation (intensité, chute de tension, environnement) ;
  - la fourniture des disjoncteurs de protection sur les deux départs dédiés ;
  - la mise en place des cheminements conformes (chemins de câbles, gaines, supports), respectant les exigences mécaniques, thermiques et de sécurité ;
  - le raccordement des câbles aux TGBT de la Tour et du Bâtiment R+12 dans les règles de l'art ;
  - la fourniture et l'installation des dispositifs de protection électrique, incluant la protection contre les surcharges, courts-circuits et défauts d'isolement ;
  - la réalisation des essais, contrôles et vérifications (continuité, isolement, serrage, essais fonctionnels), conformément aux normes en vigueur ;
  - la mise en service des installations ;
  - la remise en état des zones impactées par les travaux ;
  - la remise d'un dossier de récolement (DOE) comprenant les plans, schémas unifilaires,
-

notes de calcul et fiches techniques mises à jour.

**N.B.** :

- les travaux se feront toutes suggestions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre ;
  - les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés ;
  - les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareils, moyens de levage et de manutention.
-

**IV - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total HT/HDD (FCFA)
1	Installation de chantier, dépose et évacuation hors du site des câbles et des accessoires	ens	1		
2	Fourniture de câble U1000R2V 1*150 mm <sup>2</sup>	ml	2500		
3	Fourniture de disjoncteurs 250 A / 4P à installer aux TGBT (Tour et R+12)	u	2		
4	Fourniture d'un coffret électrique muni de deux disjoncteurs 250A 36KA / 4P (Ir et Im réglables) à installer à l'entrée de l'inverseur de source	ens	1		
5	Fourniture d'un coffret électrique muni de quatre disjoncteurs 160A 36KA / 4P (Ir et Im réglables) à installer à la sortie de l'inverseur de source	ens	1		
6	Fourniture d'accessoires de raccordement et de pose (extrémités, fourreaux PVC, grillage avertisseur, bandelette de localisation métallique ou fil traceur cuivre réduction, jeux de barre, relais de protection, indicateur de présence tension, accessoires de mise à la terre, etc.)	ff	1		
7	Fourniture de câble U1000R2V 4*35 mm <sup>2</sup>	ml	400		
8	Remise en état des emprises affectées par les travaux conformément à l'existant	ff	ff		
9	Main d'œuvre pour la réalisation des nouvelles installations, la réalisation des tests et la mise en service	ens	1		
<b>Montant global HT/ HDD (FCFA)</b>					

**N.B. :**

Le présent cadre de devis quantitatif est donné à titre indicatif. Il doit être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire.

**ANNEXE I : MODÈLE DE LETTRE DE SOUMISSION**

---

---

**« APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DES CÂBLES D'ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE DESSERVANT LES ARMOIRES DE CLIMATISATION DE LA SALLE SERVEUR  
DU SIÈGE DE LA BCEAO »**

**ANNEXE I : (Formulaire de souscription)**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ**

BCEAO/SIEGE  
BP 3108 DAKAR  
SENEGAL

**Objet : REMPLACEMENT DES CÂBLES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DESSERVANT LES  
ARMOIRES DE CLIMATISATION DE LA SALLE SERVEUR DU SIÈGE DE LA BCEAO**

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix dont la durée de validité est de six (6) mois, pour le remplacement des câbles d'alimentation électrique desservant les armoires de climatisation de la salle des serveurs informatiques du Siège de la BCEAO, pour un montant HT/HDD de .....FCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

---